

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 19 (1927)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

19^{me} année

SEPTEMBRE 1927

N° 9

Congrès syndical 1927.

Le congrès de l'Union syndicale suisse aura lieu au Kursaal d'Interlaken, les samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 septembre. Ouverture: samedi à 17 heures.

ORDRE DU JOUR:

1. Discours d'ouverture.
2. Nomination du bureau et de la commission de vérification des mandats.
3. Adoption du règlement des délibérations, mise au point de l'ordre du jour et communication du bureau.
4. Examen des rapports:
 - a) du comité syndical (rapporteur: K. Dürr);
 - b) de la commission centrale d'éducation (rapporteurs: K. Dürr, Ch. Schürch);
 - c) statut des fonctionnaires;
 - d) position à prendre concernant le fascisme (rapporteur: F. Reichmann);
 - e) syndicats et coopératives (rapporteur: K. Dürr).
5. Revision des statuts.
6. La politique économique suisse (rapporteur: Dr Weber).
7. La protection légale du travail et la formation professionnelle (rapporteur: Ch. Schürch).
8. Les assurances sociales en Suisse (rapporteur: J. Schlumpf).

Propositions soumises au congrès.

Rapport du comité syndical.

Fédération suisse du personnel des services publics.

- 1^o L'Union syndicale suisse est invitée à éditer un journal syndical unique en remplacement des journaux actuels des fédérations syndicales suisses. La faculté est laissée aux fédérations de joindre des suppléments au journal unifié pour leurs besoins particuliers.

Proposition du comité syndical: Renvoi pour étude au comité syndical.